



MUNICIPALITE
1418 VUARRENS

Vuarrens, le 5 décembre 2012

Madame, Monsieur,

Suite à l'entrée en vigueur du règlement communal sur la gestion des déchets à partir du 1^{er} janvier 2013, et en faisant référence à son art. 12, nous prions les entreprises répondant au critère d'exonération de la taxe forfaitaire entreprise et désirant faire valoir ce droit, de nous le communiquer à l'aide du bulletin réponse ci-dessous.

Le bulletin réponse doit être accompagné d'un justificatif, établie sur la base de l'exercice 2012, attestant du droit à l'exonération.

Merci de nous retourner ce formulaire d'ici au 28 février 2013.

Dans l'attente de votre envoi, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

✂ -----

Entreprise :

J'atteste que mon entreprise a généré, pour l'année 2012, un chiffre d'affaires inférieur à Frs 15'000.-, et demande à être exonéré de la taxe forfaitaire entreprise en 2013.

Date :

Signature :